



A L'OCCASION DE LA DEUXIEME JOURNEE MONDIALE DE LA COLONNE VERTEBRALE

- La semaine de mobilisation des chiropracteurs, qui ouvriront leur porte au public, à l'occasion de la deuxième journée mondiale de la colonne vertébrale du 16 octobre 2013
- La chiropraxie en France : le point sur ce qui a changé pour les patients depuis les récentes publications des décrets encadrant l'exercice de la chiropraxie et son enseignement
L'Association française de chiropraxie (AFC), unique instance nationale de représentation des chiropracteurs français, mobilisera la profession du 14 au 19 octobre, en vue de procéder au dépistage gratuit des dysfonctions de la colonne vertébrale et des troubles de l'appareil locomoteur au sein de leur cabinet.

Sensibiliser les adultes et les enfants aux maux de dos souvent ignorés et sous-estimés et à l'importance d'une bonne hygiène vertébrale, tels sont les principaux objectifs de ces professionnels de santé experts en soin de la colonne vertébrale.

Peu connue en France, la chiropraxie est la médecine manuelle de référence pour les soins du dos et des articulations. Elle a pour objet le diagnostic, le traitement et la prévention des dysfonctionnements de l'appareil locomoteur (ou troubles musculo-squelettiques) et de leurs conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres. Reconnue, au niveau international, par l'Organisation mondiale de la santé, et en France, par le code de la santé publique, la chiropraxie est remboursée par la plupart des complémentaires santé.